

Maria Gustafsson, +46 8 555 521 23
maria.gustafsson@sis.se

L'élaboration de la norme ISO/IWA 34

Définition d'une « Entreprise détenue par une femme » et orientation sur son utilisation

L'Institut suédois de normalisation (SIS) et le Centre du commerce international (ITC) invitent toutes les parties prenantes intéressées à se joindre à l'élaboration d'un Accord de l'atelier international (IWA) de l'ISO. L'objectif de cet IWA est de fournir une définition d'une *entreprise détenue par une femme* et d'orienter les entreprises, les organismes de statistiques, les gouvernements et les initiatives internationales sur l'utilisation de cette définition.

En raison de la Covid-19, nous avons décidé de numériser entièrement nos processus. Les réunions se tiendront principalement du 14 au 16 octobre et du 14 au 16 décembre. Elles seront complétées par des réunions en ligne plus brèves et par des commentaires par correspondance. Nous mettrons également en place un portail pour fournir des informations pendant l'été afin de nous aider dans nos travaux préparatoires.

Un IWA est un type de document élaboré avec la participation directe des parties prenantes en dehors du système traditionnel de représentation des pays de l'ISO pour permettre aux acteurs du marché de négocier dans un environnement « d'atelier ouvert ». Pour plus d'informations sur le processus IWA, veuillez consulter l'annexe 1.

En élaborant une définition commune pour une *entreprise détenue par une femme*, la proposition de l'IWA vise à réduire les obstacles à l'accès des femmes propriétaires d'entreprise aux marchés publics et privés, et à améliorer leur accès aux programmes de renforcement des capacités, aux programmes d'incitation et aux programmes de certification.

À long terme, l'élaboration d'un IWA sur une *entreprise détenue par une femme* peut susciter un débat plus large et des efforts supplémentaires afin de poursuivre les travaux de normalisation sur l'égalité des sexes et les sujets connexes. Au fil du temps, une définition standard facilitera la collecte de données comparables au niveau international sur l'entrepreneuriat féminin et l'impact sur les économies locales et nationales.

Pour confirmer votre participation aux ateliers, veuillez vous inscrire via le lien fourni dans ce document. La participation est gratuite.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Mme Maria Gustafsson par courriel à l'adresse (maria.gustafsson@sis.se, ou par téléphone au numéro +46 8 555 521 23) ou Mme Anahita Vasudevan par courriel à l'adresse (avasudevan@intracen.org, ou par téléphone au numéro +41 22 730 05 37).

Nous espérons que vous vous joindrez à nous dans ce projet important !

Cordialement,

**Centre du commerce international
normalisation**

Institut suédois de

Vanessa Erogbogbo
Président du comité de pilotage du projet ISO/IWA 34
comité de pilotage du projet ISO/IWA 34

Maria Gustafsson
Secrétaire du

Inscription

Pour vous inscrire afin de participer à ce processus IWA, veuillez utiliser le lien suivant :

<https://survs.com/survey/44ohf75ilv>

Si vous souhaitez participer au premier atelier (14-16 octobre), la date limite d'inscription est le 30 septembre 2020. Veuillez noter que des activités préparatoires sont organisées avant l'atelier, le calendrier ci-dessous donne plus de détails. Ce lien sera ouvert pendant la majeure partie du processus (jusqu'au 16 novembre), cependant, veuillez noter que plus vous vous inscrivez tôt, plus vous aurez d'impact sur le résultat.

Veuillez noter qu'en vous inscrivant pour participer, vous acceptez de suivre le code de conduite ISO :
<https://www.iso.org/publication/PUB100397.html>

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Mme Maria Gustafsson par courriel à l'adresse (maria.gustafsson@sis.se, ou par téléphone au numéro +46 8 555 521 23) ou Mme Anahita Vasudevan par courriel à l'adresse (avasudevan@intracen.org, ou par téléphone au numéro +41 22 730 05 37).

Calendrier pour l'élaboration de l'IWA

Cet IWA sera élaboré sous format numérique. Avant le premier atelier, quelques réunions préparatoires seront organisées en ligne pour donner des informations relatives au processus. En outre, une première analyse sera effectuée et distribuée aux participants inscrits d'ici fin juillet 2020. Nous profiterons de l'été pour recueillir les premières contributions, qui nous aideront à préparer le premier atelier et à élaborer un premier projet de texte. Des commentaires par correspondance, complétés par une ou plusieurs réunion(s) en ligne, vont meubler la période entre les ateliers. La durée exacte de l'intervalle entre les deux ateliers dépendra des résultats du premier atelier. Après l'atelier final, le texte sera édité et publié. L'IWA publié peut ensuite être acheté par l'intermédiaire des organismes nationaux de normalisation. Vous trouverez toutes les dates dans la liste ci-dessous :

- Première analyse disponible le 31 juillet 2020
- Possibilité de fournir une première contribution en ligne - jusqu'au 23 août 2020
- Réunions préparatoires en ligne tenues entre juillet et septembre 2020
- Tout le matériel du premier atelier, y compris la première ébauche, a été mis à disposition le 25 septembre au plus tard
- Date limite d'inscription au premier atelier fixée le 30 septembre 2020
- Premier atelier : 14-16 octobre 2020 (en ligne)
- Mise à jour du projet par l'ITC et le SIS en fonction des conclusions des discussions lors de l'atelier
- Commentaires des participants aux réunions en ligne
- Second atelier : 14-16 décembre 2020 (en ligne)
- IWA publié en février/mars 2021

Contexte et justification

L'adoption de la définition d'une *entreprise détenue par une femme* et les orientations sur son utilisation permettront des efforts clairs et ciblés pour faire progresser l'autonomisation économique des femmes et contribuera à la réalisation globale des objectifs mondiaux de 2030 pour le développement durable, y compris plusieurs objectifs spécifiques au genre dans le cadre des ODD 5 sur l'Égalité des sexes. De manière plus générale, parmi les 17 ODD, plus de 50 indicateurs sont liés au genre et 20 se concentrent spécifiquement sur l'autonomisation économique, notamment le sous-indicateur de l'objectif 17 axé sur un « système commercial multilatéral ouvert, non discriminatoire et équitable » (CNUCED, 2017) et d'autres liés à Pas de pauvreté (objectif 1), au Travail décent et à la Croissance économique (objectif 8).

La définition actuelle, la plus largement adoptée par le gouvernement et les entreprises aux États-Unis, établit qu'une « entreprise détenue par des femmes », ou WBE, doit être « détenue, gérée et contrôlée à 51 % » par une ou plusieurs femmes. Plusieurs pays et de nombreuses multinationales membres du Women's Business Enterprise National Council (WBENC) et de la National Women Business Owners Corporation (NWBOC) aux États-Unis - ou de WEConnect International en dehors des États-Unis - utilisent cette définition dans leurs programmes d'approvisionnement d'entreprise. Plusieurs initiatives nationales ont contribué à élaborer des définitions différentes, notamment le Chili, le Kenya, la Zambie et l'Afrique du Sud.

Des organisations internationales telles que le Centre du commerce international (ITC), la Banque mondiale/la Société financière internationale (SFI), la Banking Alliance for Women (GBA) adoptent des définitions plus ou moins larges selon la portée de leur programme. Par exemple, selon l'IFC, « une entreprise détenue par une femme est soit une entreprise détenue à plus de 51 % par une ou plusieurs femmes, soit une entreprise détenue à plus de 20 % par une ou plusieurs femmes et dont plus d'une femme occupe le poste de PDG/directeur général (ou de président/vice-président) ainsi que 30 % des membres du conseil d'administration sont des femmes, le cas échéant ». La GBA considère qu'une entreprise détenue par des femmes est « une entreprise enregistrée ou non, dont la majorité des actions sont détenues par une ou plusieurs femmes, quelle que soit sa taille ou sa maturité ». En l'absence d'une norme convenue au niveau mondial, les secteurs public et privé de divers pays utilisent une série de définitions pour les entreprises détenues par des femmes.

De nombreuses multinationales basées aux États-Unis, telles qu'IBM, Microsoft et AT&T, ont investi dans des programmes de diversification des fournisseurs réservés aux femmes au cours des deux dernières décennies. Ces organisations mettent en place des programmes de diversification des fournisseurs, qui encouragent l'utilisation de toute combinaison de catégories de propriété d'entreprise comme fournisseurs, y compris les entreprises détenues par des femmes. Leurs définitions des « entreprises détenues par des femmes » varient selon les sociétés et les pays.

Au niveau mondial, les activités d'approvisionnement des secteurs public et privé et les écosystèmes sont artificiellement limités par la norme communément utilisée et basée sur le principe de 51 %, car ils ne peuvent pas accéder aux entreprises détenues par des femmes qui ne respectent pas cette définition et d'en compter le nombre. Bien que les deux secteurs visent à augmenter le nombre de femmes entrepreneurs et à soutenir les entreprises à forte croissance, ils font face au défi de manière différente, avec des variations considérables d'un pays à l'autre.

La définition actuelle basée sur le principe de 51 % est restrictive à bien des égards. De nombreux pays, pour des raisons culturelles et fiscales, ont des couples qui se partagent la propriété de l'entreprise à 50/50, ou ont de fortes traditions d'entreprises familiales qui sont détenues par d'autres configurations de relations familiales. L'exigence de propriété de 51 % empêche les femmes de faire croître leur

entreprise en limitant les possibilités d'investissement masculins dans leur entreprise, y compris des investisseurs masculins providentiels et en capital de risque.

Par conséquent, l'unique définition populaire universelle d'une « entreprise détenue par une femme » entrave le résultat qu'elle vise à soutenir, à savoir la création et la croissance des entreprises détenues par des femmes.

L'ITC et le SIS ont consulté des femmes entrepreneurs et des associations, ainsi que des leaders d'opinion travaillant dans le domaine de l'autonomisation économique des femmes afin de mieux comprendre les enjeux. Ces consultations ont confirmé la nécessité et la demande de ce travail.

À propos des initiateurs de cet IWA

Centre du Commerce International

Le Centre du commerce international (ITC) est une agence conjointe des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce basée à Genève. La mission de l'ITC est de permettre aux petites entreprises d'exporter avec succès dans les pays en développement et en transition économique, en fournissant, avec des partenaires, des solutions de développement durable et inclusif au secteur privé, aux institutions d'appui au commerce (ITS) et aux décideurs politiques.

L'ITC collabore avec le secteur privé, la communauté du développement, les gouvernements, le milieu universitaire et les associations de femmes d'affaires à un plan directeur contenant sept mesures mondiales visant à ouvrir des marchés et à créer un environnement propice aux affaires pour les femmes entrepreneurs. Sur la base de ce plan directeur, l'ITC a lancé l'initiative SheTrades, qui vise à connecter 3 millions de femmes entrepreneurs aux marchés internationaux d'ici 2021.

Depuis 2015, l'ITC a formé plus de 300 000 femmes, généré plus de 100 millions de dollars US d'exportations, mobilisé plus de 25 000 utilisateurs actifs sur SheTrades.com et créé un flux d'investissements de plus de 11 millions de dollars US. Pour de plus amples informations sur l'initiative SheTrades, veuillez consulter le site www.shetrades.com.

L'ITC présidera le processus IWA et fournira à l'équipe de direction l'expertise nécessaire sur le sujet. L'ITC nomme Mme Vanessa Erogbogbo, Chef de la Section des chaînes de valeur durables et inclusives de l'ITC comme présidente, ce qui sera confirmé lors du premier atelier. Les principaux points de contact au sein de l'ITC entre les ateliers seront Mme Judith Fessehaie (jfessehaie@intracen.org) et Mme Anahita Vasudevan (avasudevan@intracen.org ; womenandtrade@intracen.org, ou par téléphone au +41 22 730 05 37).

Institut suédois de normalisation

L'Institut suédois de normalisation, SIS, est le membre suédois de l'ISO. Le SIS facilitera le processus d'élaboration des normes en tant que partenaire neutre. Mme Maria Gustafsson (maria.gustafsson@sis.se, ou par téléphone au +46 8 555 521 23) sera chef de projet et responsable des questions liées au processus, y compris les normes ISO. Elle sera également le principal point de contact pour les participants. Elle est accompagnée de Mme Åse Lyngstad (ase.lyngstad@sis.se, ou par téléphone au +46 555 521 13), qui répondra à des questions pratiques (sur les systèmes, etc.) et aidera à recueillir des commentaires et des contributions.

Annexe 1 - À propos du processus de l'IWA

Accords internationaux d'atelier (IWA) de l'ISO

Le modèle d'IWA est une façon rapide d'obtenir un document ISO reconnu pour votre travail. Il se veut un modèle flexible de sorte que le format et le contenu de l'IWA, et son processus d'obtention, soient déterminés dans une large mesure par l'organisme qui présente la proposition.

Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4	Étape 5
Élaborer la proposition	Obtenir l'approbation de l'ISO/TMB	L'ISO/CS diffuse les informations de l'atelier	Organiser l'atelier et approuver le document	Publier l'IWA
Présentez votre proposition au Secrétariat central de l'ISO ou à tout autre membre de l'ISO Votre proposition doit inclure : ✓ l'objet et la justification ✓ les documents pertinents ✓ les listes des organisations qui pourraient être intéressées ✓ les indications de tout organisme membre de l'ISO disposé à exercer le rôle du Secrétariat ✓ une estimation du nombre de réunions si plus d'une rencontre est prévue ✓ les détails de toute disposition particulière proposée pour la diffusion de l'IWA Remarque : un formulaire est disponible pour faciliter l'envoi de votre proposition pour approbation du TMB.	• L'ISO/CS transmet ensuite votre proposition à l'ISO/TMB pour approbation (en vérifiant toute proposition d'accords de distribution avec l'ISO/Secrétariat général). • Le TMB affectera officiellement / confirmera le comité membre de l'ISO qui assurera les fonctions du secrétariat pour le projet. • Le comité membre de l'ISO travaillera avec l'auteur de la proposition pour décider des informations complètes de l'Atelier : ✓ Prix (des frais, le cas échéant) ✓ Time/Date/Venue ✓ Format ✓ Contexte ✓ Fourniture de documents ✓ Processus ✓ Président	• Une notification - avec les informations détaillées convenues à l'Étape 2 - est portée à la connaissance de tous les membres de l'ISO (par l'ISO/CS) • Les organismes membres de l'ISO peuvent alors diffuser la proposition le plus largement possible afin de la rendre publique aux éventuelles parties intéressées. Remarque : Toute organisation, entreprise ou individu est autorisé à y assister.	• Lors de la réunion, le Président (désigné en avance) sera confirmé. • Au cours du processus intégral de l'IWA, le Président doit être neutre et veiller à obtenir le plus large consensus possible. • Le document est élaboré et distribué aux participants de l'atelier, • Cette opération peut être répétée jusqu'à ce que le Président estime que le meilleur consensus possible a été atteint, Remarque : l'un des éventuels mécanismes est que les participants de l'atelier travaillent en ligne sur un site Internet dédié, Remarque : Plusieurs réunions peuvent être organisées si nécessaire.	• Le projet final de l'IWA est envoyé par le secrétariat à l'ISO/CS. • L'ISO/CS met en forme le document, en lui donnant la page de couverture / le logo ISO approprié. • L'ISO/CS transmet ensuite le document à tous ses comités membres qui peuvent le fournir comme bon leur semble. • Toute disposition particulière pour la distribution de l'IWA doit être mise en place ici.
Début - l'ISO/CS prendra généralement moins d'un mois pour traiter votre proposition	Trois mois maximum	Un préavis de trois mois (90 jours) est nécessaire avant la tenue de l'atelier.	Cette étape dépend du champ d'application de l'IWA. Toutefois, efforcez-vous de terminer en trois mois ou moins	Un mois

Elle ne devrait pas prendre plus de 12 mois. Efforcez-vous d'en faire moins.

Accords internationaux d'atelier (IWA) de l'ISO

Qu'est-ce qu'un IWA ?

Un IWA est un document ISO produit dans le cadre d'une réunion d'atelier et non par le processus complet du comité technique ISO. Les acteurs économiques et les autres parties prenantes participent directement à l'élaboration d'un IWA et il ne leur est pas nécessaire de passer par une délégation nationale.

Quels sujets couvrent-ils ?

Un IWA peut être produit sur n'importe quel sujet

Pourquoi devrais-je choisir l'IWA ?

Un IWA :

- impliquera les principaux acteurs de votre secteur cible (public ou privé) et permettra à un secteur d'élaborer des règles claires sur une question ;
- donnera de la visibilité à vos pratiques professionnelles ou à vos documents de référence (l'ISO est un organisme international de grande renommée) ;
- vous aidera à définir l'orientation future du sujet et à influencer toute future norme ISO ;
- vous permettra d'établir des relations au sein d'une profession ou d'un secteur ;
- favorisera la compréhension et la coordination entre vos diverses parties prenantes ;
- partager les meilleures pratiques dans un secteur ;
- améliorera la qualité et l'interopérabilité ;
- apportera une visibilité mondiale grâce aux réseaux de distribution des membres de l'ISO ; et
- aidera à développer un forum réservé aux membres pour communiquer en utilisant, par exemple, un site Internet.

Qui sera impliqué ?

Tout le monde peut proposer un IWA et tout le monde peut participer à son élaboration. Un organisme membre de l'ISO sera chargé de vous aider à organiser et à animer l'atelier. Cela donne de la crédibilité au projet en garantissant l'application des principes de base de la normalisation internationale (transparence, équité et consensus).

Annexe 2 - Avant-projet ISO/IWA 34

Introduction

1. Portée

Ce document prescrit une définition commune d'une « entreprise détenue par des femmes » à utiliser, par exemple, dans les programmes d'autonomisation économique des femmes (comme les programmes d'approvisionnement et de commerce) et pour la collecte de données comparables à l'échelle internationale sur l'entrepreneuriat des femmes (y compris l'impact sur les économies locales et nationales). Ce document fournit également des orientations aux entreprises, aux gouvernements et aux initiatives internationales sur l'utilisation de la définition.

Ce document ne fournit pas de recommandations sur l'opérationnalisation des programmes basés sur cette définition, par exemple sur les marchés publics. Ce document ne traite pas de questions comme la façon de promouvoir la conformité et la certification.

2. Références normatives

3. Termes et définitions

Lorsqu'une terminologie supplémentaire est nécessaire, les définitions de l'ISO provenant d'autres normes (comme ISO 26000 et ISO 20400) seront utilisées chaque fois qu'elles conviennent.

4. Définition d'une entreprise détenue par des femmes

5. Utilisation de la définition

Ce document fournit des suggestions sur les données et les indicateurs nécessaires pour répondre aux critères de définition, par exemple sur la façon d'évaluer et de déterminer le nombre de femmes propriétaires, ou les femmes occupant un poste de direction.

6. Considérations et limites

Ce document décrit clairement les raisons pour lesquelles les institutions gouvernementales et non gouvernementales et les organisations internationales ont besoin d'une définition commune, et pourquoi la flexibilité est nécessaire dans la conception d'un IWA pour s'assurer qu'il inclut les femmes dans différents pays, circonstances et contextes.

7. Exemples d'utilisation de la définition

**Annexe 3 - Ordre du jour du premier atelier du 14 au 16 octobre 2020
(en ligne, toutes les heures en temps universel coordonné, UTC)**

14 octobre 2020 – Jour 1 (11 h 00-16 h 00 UTC)

10 h 30 UTC Réunion en ligne ouverte pour toute connexion

1. Ouverture de la séance et propos liminaire par l'ITC et le SIS (11 h 00 UTC)
2. Appel nominatif des participants
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présentation du système ISO, y compris le Code de conduite ISO
5. Présentation de l'IWA proposé
6. Présentation de l'analyse initiale
7. Présentations des participants avec leurs propositions de définitions
8. Discussions préliminaires
9. Résumé du jour 1

15 octobre 2020 – Jour 2 (11 h 00-16 h 00 UTC)

10 h 30 UTC Réunion en ligne ouverte pour toute connexion

10. Réflexions émises dès le premier jour
11. Élaboration de l'IWA
12. Résumé du jour 2

16 octobre 2020 – Jour 3 (11 h 00-16 h 00 UTC)

10 h 30 UTC Réunion en ligne ouverte pour toute connexion

13. Réflexions émises à partir du deuxième jour
14. Élaboration de l'IWA
15. État sommaire des discussions
16. Marche à suivre
17. Autres entreprises
18. Allocution de clôture
19. Fin de l'atelier 1 (16 h 00 UTC)

Des pauses régulières plus courtes seront incluses dans le programme détaillé de l'atelier.